

Les subsides

processus budgétaire. C'est une partie extrêmement importante de nos fonctions parlementaires. J'ai aussi eu la possibilité d'étudier certaines institutions canadiennes qui sont chargées d'examiner le processus budgétaire et de comparer leur travail à ce qui se fait aux États-Unis. Il me semble qu'au Canada nous avons moins de contrôles et de contre-poids qu'aux États-Unis, et j'aimerais comparer les deux systèmes afin de bien montrer l'importance d'un examen minutieux.

Aux États-Unis, il y a la Chambre des représentants et le Sénat, qui sont l'un et l'autre capables d'arrêter une mesure budgétaire. En outre, le pouvoir exécutif est totalement indépendant du pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif équivaut à peu près à notre cabinet. Chaque institution peut contrôler et vérifier l'usage des deniers publics et l'action des autres. Nous n'avons pas un tel système au Canada, monsieur l'Orateur. Cette responsabilité est dans une grande mesure celle de chaque député à la Chambre des communes. Pour assumer pareille responsabilité, les députés doivent disposer d'un certain pouvoir—peut-être est-ce là un peu exagéré, mais ils devraient avoir du moins leur mot à dire lorsqu'il s'agit de décider comment sera dépensé l'argent des impôts.

Lorsque nous arrivons ici en tant que nouveaux députés, je ne crois pas qu'aucun d'entre nous ne s'attende à prendre des décisions capitales qui contribueront à changer le cours de l'histoire, mais je crois juste de dire que nos électeurs s'attendent à ce que nous posions de temps à autre des questions fondamentales. Ils ne s'attendent pas à ce que nous votions tout simplement pour ou contre une mesure, mais ils espèrent que nous fassions des propositions constructives qui seront retenues. Ils comptent bien que nous demandions pourquoi telle ou telle chose se produit ou non. Je crois que nous nous devons de poser des questions au sujet du processus budgétaire et de la façon dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables.

Juste un exemple, avant de dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur; le député de Moose Jaw (M. Neil) avait un bill d'initiative privée...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Mayer: Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été suspendue à 6 heures, j'étais en train de faire une digression afin de parler de quelques-uns des problèmes auxquels les députés doivent faire face. L'exemple que j'allais citer concernait un bill d'initiative privée du député de Moose Jaw (M. Neil). Il s'agissait de l'utilisation des quelques 9 millions de dollars perçus auprès des agriculteurs au cours de l'existence de la loi sur l'administration agricole des Prairies. Quand cette loi a été abrogée, le gouvernement détenait les 9 millions au nom des producteurs. La somme n'a pas été distribuée. Tout le monde s'accordait à reconnaître qu'il y avait lieu de la rendre aux

agriculteurs, mais elle est retenue depuis 1972, même si on en a réclamé unanimement la distribution. On n'en a rien su et plus d'une dizaine d'années se sont écoulées depuis. Je crois savoir toutefois que le problème sera résolu sous peu. Entre-temps, toutefois nous avons perdu quelque \$4000 par jour en intérêts sur ces 9 millions de dollars. Devant des situations de ce genre, et pour des questions sur lesquelles tout le monde s'entendait, il n'est guère étonnant que le mode de fonctionnement du Parlement finisse par susciter des inquiétudes.

• (2010)

Je voudrais en revenir maintenant à la tâche qui m'incombe ce soir, c'est-à-dire parler du processus parlementaire par rapport à l'étude du budget. D'après moi, cette étude se fait en trois étapes: il y a d'abord l'étape de l'élaboration du projet de budget, ensuite celle de son étude à la Chambre, et ensuite celle du débat faisant suite à l'exposé budgétaire. Je voudrais parler tout d'abord de la période prébudgétaire, au cours de laquelle le ministère des Finances élabore un budget. Rien n'empêcherait le ministre des Finances de communiquer aux hommes d'affaires et aux contribuables canadiens les changements fiscaux qu'il se propose d'apporter dans un prochain budget. S'il dévoilait ces changements, les contribuables et les hommes d'affaires sauraient à quoi s'en tenir. La population en général aurait également l'occasion de participer à l'élaboration de ce budget en présentant, par exemple, des mémoires au ministre. Celui-ci connaîtrait donc le point de vue de la population et saurait les conséquences que ses projets de changements fiscaux auraient sur le pays, ce qui l'aiderait à préparer un bien meilleur budget. Je déplore l'insuffisance de la concertation dans ce pays. Je ne vois vraiment pas pourquoi des échanges de ce genre ne pourraient pas avoir lieu, car tous y trouveraient certainement avantage.

Nombre de gens s'inquiètent également du secret qui entoure le budget. Bien sûr, une certaine discrétion s'impose puisque, par exemple, des personnes pourraient profiter injustement de la situation si elles étaient mises au courant de dispositions fiscales ou de modifications apportées à la loi de l'impôt. C'est compréhensible. Mais d'une façon générale, le secret budgétaire comporte deux aspects différents.

Je voudrais citer un passage d'un document intitulé «Canadian Study of Parliament Group». Voici ce qu'on peut lire au sujet du secret budgétaire:

En théorie, il se fonde sur deux principes. D'abord, que personne ne devrait pouvoir profiter de la situation en étant informé à l'avance de choses contenues dans le budget;...

Cela paraît évident à tous. Et on continue ainsi:

... en second lieu, tous les énoncés politiques fondamentaux devraient d'abord être annoncés à la Chambre des communes.

Ce sont deux principes généraux qui concernent la présentation d'un budget à la Chambre. Je doute qu'il y en ait beaucoup qui voudraient les contester. Mais sans rejeter ces deux principes, il serait quand même possible de relâcher un peu la surveillance qui jusqu'ici entourait la préparation du budget, sans pour autant remettre en question ces deux principes.